



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

## CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN VUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 JUILLET 2020

**Paris et Boston, le 8 juillet 2020 – 8h00 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV)** rappelle que les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 9 juillet 2020 à 15 heures.

**Contrairement aux précédentes Assemblées Générales, l'Assemblée Générale du 9 juillet 2020 ne sera pas tenue à huis clos mais en présentiel au siège social de la société, au 3/5, impasse Reille, 75014 Paris.**

Cette Assemblée Générale est une étape importante pour la mise en œuvre du plan de continuation présenté par HBR Investment Group et validé par le Tribunal de commerce de Paris.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés de ce que la société a obtenu du Tribunal de Commerce de Paris la désignation d'un mandataire ad hoc aux fins de représentation des actionnaires défaillants pour assurer la réunion du quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire et voter sur les résolutions à l'ordre du jour. Le Tribunal a désigné Thevenot Partners, en la personne de Madame Aurélia Perdereau, en qualité de mandataire ad hoc.

Conformément aux termes de la mission conférée par le Tribunal de Commerce de Paris, les votes de la mandataire ad hoc devront intervenir dans un sens conforme à l'intérêt social, étant précisé que les droits de vote attachés aux actions des actionnaires défaillants devront être exercés par le mandataire ad hoc de la façon suivante afin de ne pas porter atteinte à l'intérêt légitime des actionnaires défaillants :

- Les résolutions 1 à 17 devront être votées de manière neutre en termes de majorités qualifiée, soit à raison de deux tiers de vote favorables et un tiers de vote défavorables ;
- Les résolutions 18 et 19 devront être votées favorablement en intégralité, ces résolutions étant nécessaires à la mise en œuvre et au financement du plan de continuité de la société présenté par HBR Investment Group ;
- Tout amendement du texte des projets de résolutions devra être voté favorablement, s'il est nécessaire à la mise en œuvre du plan de continuation de la société HBR Investment Group et donc à la continuation des opérations et la survie de la société Néovacs.

**Prochain rendez-vous financier** : Assemblée générale des actionnaires le 9 juillet 2020

## À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde<sup>®</sup>, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN $\alpha$  Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13<sup>ème</sup> congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde<sup>®</sup> » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)

Jérôme FABREGUETTES-LEIB  
Relations Investisseurs  
[neovacs@actus.fr](mailto:neovacs@actus.fr)  
01 53 67 36 78

Nicolas BOUCHEZ  
Relations Presse financière  
[nbouchez@actus.fr](mailto:nbouchez@actus.fr)  
01 53 67 36 74